établi pour faire enquête sur la mort de Ramona Mae Crow Shoe, âgée de quatorze mois, de la réserve indienne Peigon, et de toutes les communications reçues à ce sujet par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.— (Avis de motion portant production de documents n° 36—M. Dinsdale)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Benson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Le débat se poursuit;

M. Monteith, appuyé par M. Régimbal, soumet l'amendement suivant: Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par les suivants:

«cette Chambre regrette que le gouvernement par ses hésitations et son inhabileté à gérer les affaires économiques et financières du pays ait créé un état d'instabilité et d'incertitude et ait maintenant proposé une augmentation de taxes afin de rencontrer les extravagances gouvernementales contribuant ainsi à une poussée inflationniste de l'économie.»

L'honorable député de Medicine Hat (M. Olson) invoque le Règlement et soutient que l'amendement propose une question qui, en substance, a déjà été tranchée au cours de la présente session.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. l'Orateur suppléant: Je vous dirai tout d'abord, si vous me le permettez, que j'accepte l'amendement pour les raisons suivantes. Je reconnais que la présidence se trouve en ce moment dans une position difficile, eu égard aux commentaires cités par les députés. Comme je connais très bien les commentaires 194 et 200, je n'ai pas besoin de vous les répéter. Je dois aussi tenir compte du fait que ces commentaires, s'ils doivent s'appliquer à un débat sur le budget, avaient été rédigés à l'époque où on ne présentait qu'un seul exposé budgétaire. Ce point est important, je pense.

Puis-je ajouter que je suis de l'avis du député de Peace-River (M. Baldwin) lorsqu'il dit que la partie essentielle de l'amendement dont nous sommes saisis a trait à une augmentation de taxes que l'on n'aurait pas pu discuter plus tôt.

Voici aussi ce que je dirai à la Chambre. Si le commentaire 194 était appliqué sans réserve, comme s'il n'y avait qu'un seul budget, je douterais que la présentation du budget présentement à l'étude soit régulière.

Donc, si la Chambre a permis la présentation de ce budget, je pense qu'elle doit permettre la présentation de l'amendement.

Je dois aussi signaler que si l'amendement était irrecevable, puisque l'amendement a principalement trait à la majoration des impôts, je pourrais difficilement décider que toute nouvelle intervention sur le budget est régulière. Ce sont là les deux points qui m'inquiétaient particulièrement.

J'admets l'autorité du commentaire 194 et je connais bien le commentaire 200. Je sais que, depuis mon entrée à la Chambre, nous n'avons jamais permis qu'un même sujet soit discuté plus d'une fois pendant une même session. Cela étant, je crois qu'il s'agit ici d'une occasion spéciale et que je ne dois pas interpréter les commentaires 194 et 200 avec trop de rigueur. C'est pourquoi, je le répète, je permettrai la présentation de cet amendement.